

Montbéliard, le 25 janvier 2018

**LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS  
ORGANISE UN EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE TERRITORIAL  
SESSION 2018  
POUR LES CENTRES DE GESTION : DOUBS – JURA  
HAUTE-SAONE**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Peuvent être nommés agents sociaux principaux de 2ème classe, au titre de l'avancement grade, après avis de la commission administrative paritaire, et après réussite à un examen professionnel, les agents sociaux territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement.

**DATE EPREUVE D'ADMISSIBILITE** : 18 octobre 2018

**DATE EPREUVE D'ADMISSION** : à définir

**INSCRIPTIONS**

**Par téléchargement sur le site Internet du 13/03/18 au 11/04/18 : [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org).**

Renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le renvoyer au centre de gestion du Doubs.

**Aucune demande de dossier par courrier, fax ou par e-mail ne sera acceptée**

**2. Dépôt des dossiers :**

- **Sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement (de 09 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30)** : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **19/04/2018** à 16h30.

- **Par voie postale** : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; date limite de dépôt : **19/04/2018**, cachet de la poste faisant foi.

Le Centre de Gestion du Doubs décline toute responsabilité quant à l'acheminement du courrier (affranchissement inférieur au tarif en vigueur).

Les captures d'écran ou leur impression seront refusées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte « **cliquez ici pour validation de la préinscription et impression du dossier** ».

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

Il est possible d'imprimer le dossier jusqu'à la clôture des inscriptions via la touche « Accès sécurisé ».

**AUCUNE DEMANDE DE DOSSIER PAR COURRIER, FAX OU PAR E.MAIL NE SERA ACCEPTEE.**